



Réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 12-601 du groupe PopVertsSol, intitulée « Sapin de Noël de proximité, un plus pour notre Ville »

(Du 22 août 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 16 janvier 2012, le groupe PopVertsSol, par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, a déposé l'interpellation dont le contenu est le suivant :

"La tradition du sapin de Noël reste bien vivace dans la population et de nombreux foyers s'en procurent. Nous constatons que plusieurs communes des environs mettent à la disposition de leurs habitant(e)s des sapins de Noël provenant de leur propre forêt. C'est, par exemple, le cas de Corcelles-Cormondrèche ou de Cornaux. L'exercice rencontre un franc succès et permet l'achat de sapins de proximité, fraîchement coupés, provenant de forêts correctement gérées – au niveau social, économique et écologique – et ils sont aussi, disons-le, fort beaux ! De plus, ils coûtent souvent moins chers que les sapins achetés dans le commerce et représentent donc, en plus d'un achat aussi écologique que possible, une prestation économiquement intéressante pour les habitant(e)s de ces communes.

La Ville de Neuchâtel a, pendant un certain temps, offert cette prestation, puis l'a abandonnée. Notre groupe aimerait savoir si le Conseil communal envisage de remettre sur pied une telle offre pour Noël 2012".

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après conformément à l'article 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

1. Contexte

L'image du forestier partant au petit matin de décembre une scie sur l'épaule pour récolter les sapins de Noël qui décoreront les intérieurs des foyers de la commune est définitivement révolue. Plusieurs raisons à cela :

- économiquement, les frais de récolte sont élevés. Ils ne sont pas couverts par les recettes de la vente lorsque les arbres sont récoltés en dehors de plantations prévues à cet effet ;
- d'un point de vue esthétique, un arbre n'appartenant pas à l'espèce exotique "sapin de Nordmann", et ayant juste poussé naturellement en forêt, ne possède pas la densité de branches ni la régularité des sapins précités. Dans le marché actuel, ce type de sapin, planté par surface, s'impose.

2. Planter où ?

Ces monocultures, d'une espèce exotique bien souvent engraisée, désherbée et déparasitée chimiquement, ne sont bien judicieusement, pas considérées comme forestières. En Suisse, de telles plantations ne peuvent pas être aménagées en forêt. Il s'agit de trouver des terres agricoles propres à accueillir de telles cultures. De bonnes terres seraient l'idéal pour une croissance rapide des arbres. Mais est-ce bien raisonnable de cultiver des sapins de Noël sur les rares terres agricoles de qualité se trouvant à proximité de l'agglomération neuchâteloise ?

Faut-il alors planter sur des terres agricoles marginales ? Il se trouve que ces endroits sont cultivés peu intensivement et sont un refuge indispensable à des espèces de plantes et d'animaux parfois très rares. De même, on écartera les clairières en forêt qui offrent une nourriture indispensable au gibier. Bien entendu, les prairies maigres sont aussi à

éviter pour préserver leur faune et flore particulières. Les pâturages boisés ne sont pas appropriés pour des raisons de protection du paysage tout comme les autres secteurs sensibles d'un point de vue paysager.

On le voit, planter des sapins de Noël sur de bonnes terres agricoles prêterait la production locale alors qu'utiliser des terres agricoles marginales soustrairait des habitats précieux pour la faune et la flore.

3. Une production limitée

Le Service des forêts produit une vingtaine d'arbres de Noël par an destinés aux institutions publiques (paroisses, écoles, administrations, etc.). Cette production est dérisoire face au nombre d'arbres achetés par les citoyens de la ville. Mais elle se fait en respectant au mieux les aspects écologiques (pas d'engrais ou autres produits chimiques, secteur n'abritant aucune plante ou animal rare, pas d'effet négatif sur la beauté du paysage). Lorsque cette production ne suffit pas, des sapins de Noël d'espèce indigène (épicéa) sont achetés à des producteurs suisses de la région.

4. Conclusion

Le caractère écologique d'un sapin de Noël est difficilement quantifiable. Réduire la distance de transport de ces arbres peut soustraire de bonnes terres agricoles chez nous ou des surfaces traitées extensivement ce qui a un impact écologique indéniable. Augmenter de manière importante la production de sapins de Noël sur le territoire communal aurait un impact écologique et financier peu souhaitable. La situation actuelle est la plus acceptable de ces points de vue.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation No 12-601.

Neuchâtel, le 22 août 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Pascal Sandoz

Le chancelier,
Rémy Voirol